



Transparence sur les modèles de machine esthétique

Par Serra

Bonjour,

Dans le cadre d'un soin esthétique et non médical, le salon d'esthétique refuse de m'informer sur le modèle de machine « cryopolyse » utilisée. Par ailleurs aucune information sur les risques sont apportés, aucune décharge signée. Suis-je en droit de demander le modèle de la machine en ayant déjà eue recours à celle-ci ?

En vous remerciant par avance,

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Dans le cas spécifique de la cryopolise, qui peut être considérée comme un acte médical ou esthétique, le praticien doit informer le patient des risques potentiels, même si ces risques sont rares ou exceptionnels. Il ne peut pas se dispenser de cette obligation d'information simplement parce que les risques ne se réalisent qu'exceptionnellement (Cass. Civ. 1re, 9 octobre 2001, n°00-14.553).

Par Risto

Salut ! Oui, tu as tout à fait le droit de demander le modèle de la machine, surtout si tu as déjà fait un soin avec. Le salon devrait être transparent sur ce genre d'infos, y compris sur les risques potentiels. N'hésite pas à insister pour avoir des réponses claires !